

ARRETE MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

OBJET : PERMISSION DE VOIRIE – CHEMIN DES CONDEMINES

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2122-1,

Vu la demande en date du 9 février 2026 par la société MOAR BDS, sise 65 rue de Longvic à DIJON Cedex (21004), afin d'effectuer des travaux de terrassement et de raccordement électrique, 113 chemin des Condemines,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la conservation du domaine public communal pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 16 février 2026 et jusqu'au 27 février 2026 inclus, la société MOAR BDS, ci-après dénommée le permissionnaire, est autorisée à occuper temporairement le domaine public communal et à procéder aux travaux tels qu'énoncés ci-dessus, 113 chemin des Condemines.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise DBTP, agissant pour le compte du permissionnaire.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation et de la sécurisation du chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il devra effectuer une DICT auprès des concessionnaires de réseaux concernés. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Le permissionnaire est tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : La présente permission de voirie est délivrée à titre précaire et révocable, sans indemnité, et pourra être retirée à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain et Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 13 février 2026

Mise en ligne le 13/02/2026

Le Maire
Marc DUMONT

